

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL
2 JUILLET 2025**

**_*_*_*_*_*_*_*_*

Date de la convocation : 26 Juin 2025

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Isabelle FIDALGO, Stéphanie HARS (arrivée au point 3.1), Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Gabrielle BREMOND, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Dominique THENAULT, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Patrick PINAULT, Michel GODET, Christophe BONNET, Jacques CAPITAINE, Stéphane WALTER, Thierry PERREAU, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Linda RAULT à Maryvonne PRUDHOMME, Georges BLAVIEZ à Sébastien DIFRANCESCHO, Thierry DELHOMME à Dominique THENAULT, Marion BASSAÏSTEGUY à Isabelle FIDALGO, Fabienne GAUDENZI à Katia BAILLY, Stéphanie HARS à Stéphane CHOUIN (jusqu'au point 2.3 inclus), Steve RENARD à Jean-Frédéric OUVRY.

Absent : Monsieur Thierry PERREAU

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des Conseillers municipaux et constaté le quorum,
MADAME Katia BAILLY, déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 21 Mai 2025 est adopté à l'unanimité.

1- URBANISME

1-1 Avis sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) arrêté

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire : 22 voix pour et 6 voix contre (Mesdames Nicole BOILEAU, Manuela CHARTIER, Gabrielle BREMOND, Messieurs Christophe BONNET, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY).

EMET un avis **FAVORABLE** au projet de PLUi arrêté par la Communauté de communes des Portes de Sologne, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme ;
AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération ;

2- DIRECTION GENERALE DES SERVICES

2-1 Composition du Conseil communautaire de la CCPS à compter du prochain renouvellement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉCIDE de fixer, dans le cadre d'un accord local, à 29 le nombre de sièges de délégués communautaires, et de les répartir comme suit :

Communes	Population au 1 ^{er} janvier 2025	Répartition actuelle des sièges	Répartition 2026 accord local
La Ferté Saint-Aubin	7 317	12	13
Marcilly en Vilette	2 185	4	4
Ménestreau-en-Vilette	1 385	3	3
Jouy le Potier	1 631	2	3
Ligny-le-Ribault	1 255	2	2
Ardon	1 201	2	2
Sennely	680	2	2
Totaux	15 654	27	29

2-2 Modification de l'intérêt communautaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

MODIFIE l'intérêt communautaire en matière de développement économique afin d'y intégrer la route des Trays, située dans la zone d'activités de Mérignan sur le territoire de la commune de La Ferté Saint-Aubin.

INDIQUE que cette intégration est liée à l'opération d'extension de la zone d'activités de Mérignan Sud et à l'acquisition des parcelles BL390, BO35, BP7 et BP10 par l'EPLFI pour le compte de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,



2-3 Aménagement : Adoption d'une motion contre la création d'un Etablissement Public Foncier d'Etat en Région Centre-Val de Loire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

REFUSE la création d'un Etablissement Public foncier d'Etat sur le territoire de la région Centre-Val de Loire,

REFUSE tout prélèvement de fiscalité supplémentaire auprès des ménages et des entreprises du territoire en faveur d'un outil d'Etat qui n'apporterait rien de plus que l'outil local,

FAIT respecter les actions menées à ce jour par l'ensemble des acteurs locaux en faveur de l'attractivité de leurs territoires avec le soutien de l'EPFLI Foncier Cœur de France,

RESPECTE le principe de libre administration des collectivités locales,

AFFIRME que l'EPFLI Foncier Cœur de France remplit parfaitement son rôle auprès des collectivités

locales et souhaite maintenir ses actions, lesquelles sont reconnues par les opérateurs et les partenaires institutionnels.

AFFIRME qu'une fiscalité choisie est plus profitable aux territoires qu'une fiscalité subie

3- FINANCES ET ACHATS

3-1 Opération Cœur de Ville – Création d'une Commission d'Indemnisation Amiable des commerçants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉCIDE de mettre en place une procédure d'indemnisation des commerçants riverains des emprises de travaux de l'Opération Cœur de Ville, et de constituer une Commission d'Indemnisation Amiable

DÉFINIT le périmètre d'indemnisation

APPROUVE le règlement intérieur de la Commission d'Indemnisation Amiable

4- DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

4-1 Convention de servitude avec la Société RTE (Réseau de Transport d'Electricité) pour le maintien de la ligne de liaison aérienne Angélique Lamotte-Vouzon C 2 et Lamotte-Relais C1 entre 3 pylônes situés sur le domaine public de la commune section AH 354

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude avec la Société RTE, sous réserve du retrait des tas de terre.

4-2 Convention de servitude avec la Société RTE (Réseau de Transport d'Electricité) pour le maintien de la ligne de liaison aérienne Angélique Lamotte-Vouzon C 2 entre 2 pylônes situés sur le domaine public de la commune section AH 887

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à signer, la convention de servitude avec la Société RTE.

5- RESSOURCES HUMAINES

5-1 Modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

CRÉE :

Pour les promotions sociales 2025 à compter du 03/07/2025

- 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet
- 1 poste d'attaché territorial à temps complet

Pour le Pôle Ressources – Service Informatique téléphonie et TIC

- 1 poste permanent sur le grade de technicien territorial à temps complet pour le service Informatique, téléphonie et TIC

Pour le Pôle Animation Vie Locale – Direction de l'Education – ajustement de la durée hebdomadaire de travail des postes d'adjoints d'animation à temps non complet (TNC)

- 2 postes d'adjoint d'animation à temps non complet de 7.46/35^{ème}

MODIFIE la durée hebdomadaire de travail pour les postes suivants pour la rentrée scolaire de septembre :

- 1 poste d'adjoint d'animation à TNC de 27.64/35^{ème} à 26.73/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint d'animation à TNC de 6.3/35^{ème} à 5.76/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint d'animation à TNC de 19.82/35^{ème} à 20.05/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint d'animation à TNC de 13.36/35^{ème} à 13.52/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint d'animation à TNC de 20.74/35^{ème} à 20.99/35^{ème}

SUPPRIME à compter du 3/07/2025 :

- 1 poste de brigadier-chef principal à TC
- 4 postes d'adjoint administratif à TC
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à TC
- 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à TC
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à TC
- 3 postes d'adjoint technique à TC
- 1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à TC
- 1 poste d'agent de maîtrise à TC
- 1 poste d'adjoint administratif à TNC de 28/35^{ème}
- 3 postes d'adjoint d'animation à TNC de 6.3/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint d'animation à TNC de 14.75/35^{ème}

5-2 Mise à disposition d'un fonctionnaire auprès de l'association Harmonie Municipale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE la convention de mise à disposition pour une période d'un an à compter du 1^{er} septembre 2025 à hauteur de 17/20^{ème} hebdomadaires,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

6- ANIMATION VIE LOCALE

6-1 Participation du Fonds d'Aide aux jeunes (FAJ) et Fonds Unifié Logement (FUL) pour l'exercice 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

PARTICIPE au financement du FAJ et du FUL à hauteur des montants suivants en 2025 :

Dispositifs	Cotisations	Population	Montants
FAJ	0.11 €	7 648	841.28 €
FUL	0.46 €	7 648	3 518.08 €

7- QUESTIONS DIVERSES

Questions orales

Réponses aux questions des trois Elus dans le procès-verbal.

- 1- Une question de Madame Gabrielle BREMOND portant sur les dates des kermesses des écoles.
- 2- Une question de Madame Manuela CHARTIER ayant trait sur le plan canicule.
- 3- Une question de Monsieur Jean-Frédéric OUVRY concernant la nouvelle piste cyclable.

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Madame Katia BAILLY, Maire, remercie le Conseil et clôt la séance à 21h10.

La Ferté St-Aubin, le 3 juillet 2025

Le Maire
Katia BAILLY

